

**Communiqué de presse**

## **EUROPE : LIVRE VERT « MODERNISATION DU DROIT DU TRAVAIL » : FLEXIBILITÉ MAXIMALE ET DROITS MINIMAUX**

Le Livre vert de la Commission européenne intitulé « Moderniser le droit du travail », était à l'ordre du jour d'une rencontre ce matin entre la Ministre déléguée aux Affaires européennes, Madame Colonna, et les interlocuteurs sociaux.

Pour FO, ce Livre vert, censé lancer un débat sur le contrat de travail, a au moins un mérite : celui de faire tomber le masque du concept ambigu de « flexicurité ».

Le message martelé à chaque page est celui de « réformes » du droit du travail favorisant « une flexibilité accrue », « des règles plus souples », la Commission accusant « le modèle traditionnel » de relation du travail ou les « contrats à durée indéterminée standards », d'être autant « d'obstacles à l'adaptation aux changements et à la saisie des opportunités de la mondialisation ». Ainsi, selon la Commission, « des clauses et des conditions de travail trop protectrices peuvent décourager les employeurs de recruter » alors que « d'autres modèles de relations contractuelles » (il faut entendre plus flexibles c'est-à-dire plus précaires) « peuvent renforcer la capacité des entreprises à développer la créativité ».

Autrement dit ce seraient les dispositions des contrats de travail destinées à protéger les droits des travailleurs et leur protection sociale qui seraient responsables du chômage et de la précarité !

La réduction, au nom de l'équité, de la « segmentation » du marché du travail entre contrats à durée indéterminée et contrats atypiques (CDD, Intérim ou statut de travailleur indépendant), dont, explique la Commission, le mérite pour les entreprises est d'éviter le coût qu'implique le respect des règles relatives à la protection de l'emploi, les délais de préavis et les coûts liés aux cotisations sociales, conduit de fait à aligner le CDI sur la plus grande flexibilité au travail.

La logique du Livre vert est exactement celle du CNE ou encore du contrat unique intégrant toutes les formes de flexibilité qui deviendrait ainsi un sas de passage obligatoire et permanent.

Pour FO, l'orientation générale du Livre vert, visant à faire de la législation et de la réglementation du travail un outil d'une politique économique adaptée aux contraintes de la mondialisation libérale, va exactement à l'encontre des principes fondateurs de l'OIT qui assignent à l'élaboration de normes internationales l'objectif de l'amélioration des conditions de travail facteur de justice sociale et fondement d'une paix universelle et durable.

Pour FO, ce Livre vert apparaît comme une nouvelle agression, après la directive services et le débat en cours sur la directive temps de travail, contre les droits et la protection des travailleurs.

<http://www.force-ouvriere.fr/>